

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**13 NOVEMBRE 2014**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Nomination d'un  
secrétaire de séance**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 novembre 2014  
par voie d'affichages  
notifié et  
transmis en sous-préfecture  
le 14 novembre 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille  
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,  
Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame  
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur  
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,  
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur  
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,  
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,  
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame  
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,  
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,  
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,  
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur  
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,  
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur  
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur  
ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY  
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

**Secrétaire de séance :**

Monsieur COMBALAT

**N° DE DOSSIER** : 14 H 00

**OBJET** : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

NOMME Monsieur Gilles COMBALAT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye